

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/11/19/2021020575/justel>

Dossier numéro : 2020-11-19/18

Titre

19 NOVEMBRE 2020. - Arrêté ministériel fixant quatre listes rouges en application de l'article 5 du décret sur les espèces du 15 mai 2009 (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 29-03-2021 page : 29428

Entrée en vigueur : 08-04-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)